

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

---

Séance ordinaire du mercredi 19 janvier 2022

Résolution: CE22 0116

---

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

ATTENDU le non-respect des objectifs de rendement exigés au contrat octroyé à la compagnie 2862-5222 Québec In. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-052-P, en lien avec les thèmes suivants:

- Aspect de la conformité technique
- Respect des délais, échéanciers et aspects financiers
- Fourniture et utilisation des ressources
- Organisation et gestion
- Communication et documentation
- Santé et sécurité

ATTENDU les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant de 2862-5222 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert réalisée par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat des travaux d'adaptation et d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-Des-Victoires (CA20 27 0040) et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 19 janvier 2022 pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1215991005  
/mt

Dominique OLLIVIER

---

Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE

---

Greffier de la Ville



---

Domenico ZAMBITO  
Greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE